

Réflexions et appel au dialogue depuis le Conseil du Consortium APAC

« Quand vous prenez soin de la terre, la terre prend soin de vous ».

Dans divers contextes de par le monde, les identités, les cultures et les modes de vie des Peuples Autochtones et des communautés locales sont intimement liés à la santé de leurs terres, eaux et territoires collectifs. Notre intérêt n'est pas nécessairement de « faire de la conservation », comme c'est le cas pour qui cherche à « sauver les baleines ». Notre intérêt repose sur des questions d'identité, de bien-être, de soin collectif et de réciprocité, tant au sein de nos communautés qu'entre elles et avec toutes les autres formes de vie sur Terre. Notre conservation est fondée sur des connaissances et des institutions qui ont été transmises de génération en génération et qui font partie de nos cultures vivantes et de nos structures de gouvernance. Cela va bien au-delà des critères fixés par les conventions internationales et des droits négociés par les états-nations en notre nom.

Nous méritons d'être respectés, reconnus et soutenus de diverses manières, en fonction de nos contextes et circonstances particulières et de nos priorités autodéterminées. Nous avons de nombreux points en commun, notamment le lien indéfectible avec nos territoires de vie et notre engagement à les maintenir et les défendre, ainsi qu'à garantir une planète saine, sûre et durable pour les générations à venir. Toutefois, nous sommes confrontés à de nombreuses complexités et à de dures réalités, et nous portons le poids des injustices structurelles et systémiques, ainsi que des traumatismes intergénérationnels.

À l'heure où les négociations de l'ONU sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 touchent à leur fin, le moment est venu de reconnaître que les Peuples Autochtones et les communautés locales jouent un rôle central dans le maintien de la diversité de la vie sur Terre. L'écoute, le respect, la reconnaissance et le soutien des Peuples Autochtones et des communautés locales constituent l'une des meilleures opportunités de renverser la tendance des crises planétaires et sociales interconnectées. Dans ce contexte, nous souhaitons réfléchir à une question importante.

Nous avons lu avec empathie et inquiétude les récents rapports et recommandations des organismes de défense des droits des Peuples Autochtones du système des Nations Unies, ainsi que les déclarations de certaines organisations autochtones concernant l'amalgame entre « Peuples Autochtones » et « communautés locales » dans le droit international. Il s'agit d'une question de plus en plus pertinente et importante pour nos Membres, à laquelle on ne peut pas répondre par oui ou par non, qui n'est en aucun cas « tranchée » et dont les nombreuses facettes et complexités méritent d'être examinées avec beaucoup de soin, de finesse et de nuance. Cela est d'autant plus important au vu des diverses crises qui se conjuguent, notamment la destruction accélérée de nos territoires de vie et la nécessité d'un effort coordonné et massif.

Dans le contexte des systèmes juridiques nationaux et multilatéraux, il est vrai que nous devons être très prudents et conscients des mots que nous utilisons. Certaines identités et droits spécifiques à différents groupes ne peuvent et ne doivent pas être confondus. Nous célébrons la diversité sous toutes ses formes et rejetons la tendance à homogénéiser ou à « neutraliser » la formidable complexité des expressions et des expériences humaines.

Dans le même temps, il est également vrai que les droits internationaux reconnus par les états-nations sont, par définition, le résultat de négociations. Ils sont dynamiques, et ne sont ni statiques ni garantis. Ils sont à la fois une aspiration, une norme minimale et un espace constant de lutte pour le pouvoir et la reconnaissance ; espace qui est souvent empreint de contradictions, de préjugés et de clivages idéologiques.

Depuis de nombreuses décennies, les Peuples Autochtones font preuve d'un courage et d'un leadership extraordinaires dans leur plaidoyer auprès des systèmes nationaux et multilatéraux, afin d'obtenir la reconnaissance internationale de leurs droits. Citons particulièrement le long processus de négociation et d'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA) en 2007, un succès remarquable qui a instauré un nouveau record en matière de reconnaissance internationale des droits individuels et collectifs. Cela a eu un [effet domino inestimable](#) en termes de reconnaissance d'autres droits spécifiques à certains groupes, créant un terrain plus propice pour toutes les personnes en quête de paix, de dignité et de bien-être pour toutes et tous¹.

Dans la continuité de ce riche héritage, nous honorons la reconnaissance internationale des droits spécifiques à un groupe, car elle est bénéfique. Nous plaidons collectivement pour l'expansion et l'approfondissement des opportunités pour tous les détenteurs de droits d'être reconnus et soutenus de manière appropriée, y compris dans des contextes uniques et spécifiques.

Bien que la lutte de chaque communauté soit unique, la reconnaissance internationale des droits spécifiques à un groupe ne doit pas se faire au détriment ou à l'exclusion des droits d'un autre groupe, surtout lorsqu'ils contribuent tous deux à maintenir la diversité de la vie sur Terre et qu'ils sont systématiquement marginalisés par les états-nations et la société dominante. À l'heure où la division, la polarisation, le racisme et la xénophobie s'accroissent, nous devons continuer à plaider pour que tous les détenteurs de droits puissent s'exprimer et prendre part aux décisions qui les concernent, tout en respectant les circonstances uniques de chacun, et en nous efforçant de faire avancer l'égalité et la dignité. Nous devons rechercher un terrain d'entente et créer des liens, nous soutenir mutuellement dans la solidarité et le respect, y compris le respect de nos différences, en tirant les leçons de la sagesse ancestrale qui nous est transmise, si cruciale pour l'avenir de l'humanité.

Les Peuples Autochtones et les communautés locales sont collectivement en première ligne des crises planétaires et sociales. Il est vrai que nos différences sont importantes, et celles-ci ne doivent pas être ignorées ou rejetées. Cependant, nos points communs nous rassemblent bien au-delà des frontières de nos différences et nous incitent à tisser davantage de liens et d'alliances.

¹ Les Directives volontaires de la FAO pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (2012), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales (2018), et plusieurs décisions émises par des cours et commissions régionales et nationales sur les droits humains ont été informées et influencées par la DNUDPA, et ont continué à s'en inspirer pour élargir la portée et la nature des droits des communautés marginalisées dans divers contextes. Nous devons également reconnaître les efforts internationaux qui ont précédé la DNUDPA et qui ont fortement contribué à sa formulation, tels que la Convention 169 de l'OIT (1989) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2001). Toutes ces avancées contribuent à leur tour à faire progresser la reconnaissance des droits.

Nous devons sans cesse revenir à nos valeurs et principes fondamentaux et les réaffirmer, notamment la réciprocité, le respect, la solidarité, la dignité, l'empathie et l'attention collective. Ce n'est pas une tâche facile, mais nous devons nous tenir prêts et nous montrer à la hauteur de la situation, car le monde se tourne vers nous chaque jour un peu plus, vers les gardiens des territoires de vie, pour faire appel à notre sagesse et à nos conseils sur la façon de guérir les relations entre notre espèce et les autres et entre notre espèce et la Terre.

Nous appelons toutes celles et ceux qui le souhaitent à s'engager dans un échange et un dialogue honnêtes et respectueux sur ces questions, et à se rassembler sous le signe de la solidarité et de l'unité au bénéfice de nos causes communes. C'est un grand travail qui nous attend, et nous aurons besoin d'autant de cœurs, d'esprits et de mains ouverts que possible.

Note : Le Consortium APAC (<https://www.iccaconsortium.org/index.php/fr/accueil/>) est une association basée sur l'adhésion qui promeut le mouvement en faveur des territoires de vie, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial. Nos Membres sont des Peuples Autochtones et des Nations, des communautés locales qui ne se reconnaissent pas comme Autochtones, ainsi que les réseaux, fédérations et organisations de la société civile qui les soutiennent. Tous sont unis par la mission commune de soutenir les aires du patrimoine autochtone et communautaire (abrégés en « APAC » dans certains contextes et plus couramment appelées « territoires de vie »).

Décembre 2022